

COMMUNE DE MERS SUR INDRE

1 place st Martin
36230 MERS SUR INDRE
Tel. : 02 54 31 06 52
Fax : 02 54 06 02 27
mairie-mers.sur.indre@orange.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES En séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux le 28 septembre à 19 h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mers-sur-Indre, sous la présidence de M. Christian ROBERT, Maire. **PRESENTS** : M. Christian ROBERT Maire, M. Jean-Marc LAFONT, M. Philippe HUGOTTE, M. Eddy BURLINSKI, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie Roty Lepers, Mme Emilie BARON, Mme Michèle BREULLAUD, M. Romain DUVAL, M. Stéphane RENAULT, Mme Maryse CLAIRON.

POUVOIR(S): Mme Nicole COLIN donne pouvoir à M. Christian ROBERT, Mme Hélène BEHRA donne pouvoir à M. Philippe HUGOTTE.

ABSENT (S) : Mme Jeannine SAULLE

Secrétaire de Séance : M. Jean Marc LAFONT

-
- ✓ Délibération n°01 du 28.09.2022 - Boulangerie- loyer- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°02 du 28.09.2022- Taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2023- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n° 03 du 28.09.2022- Convention avec l'AMAC pour l'enseignement musical 2022- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°04 du 28.09.2022- Participation à l'Association de Développement Agricole et Rural (ADAR) – Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°05 du 28.09.22- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de la Couarde 2021- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°06 du 28.09.2022- Logement 16 rue George Sand- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°07 du 28.09.2022- Subvention - demande- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°08 du 28.09.2022- Gîte- tarif à compter du 1^{er} janvier 2023- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°09 du 28.09.2022- Salle des fêtes – tarifs et règlement à compter du 1^{er} janvier 2023 - Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°10 du 28.09.2022- Aire de camping-car – tarif- Approuvée à l'unanimité ;
 - ✓ Délibération n°11 du 28.09.2022- Création emploi non permanent pour faire face à un besoin lié a un accroissement saisonnier d'activité - demande- Approuvée à l'unanimité.